



IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS TRESORERIE

B1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.





IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					14 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					14 000 000,00									
(163101S)	AFD	27/07/2017	07/05/2018	15/12/2018	2 000 000,00	F	FIXE	2,090	2,090	EURO	A	P	O	A-1
27192606 (2011-001)	Crédit Agricole	01/04/2011	12/04/2011	31/12/2011	4 000 000,00	F	FIXE	4,450	4,450	EURO	A	P	O	A-1
1216947 (2012-001)	Caisse des Dépôts et Consignation	01/03/2012	02/05/2012	01/05/2013	4 000 000,00	F	FIXE	4,510	4,510	EURO	A	P	N	A-1
30065418 (2013-001)	Crédit Agricole	05/03/2018	26/11/2013	30/11/2014	4 000 000,00	F	FIXE	5,800	5,816	EURO	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														





IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 31/12/N											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				4 208 886,03					1 062 034,73	222 800,81	39 625,60
1641 Emprunts en euros (total)				4 208 886,03					1 062 034,73	222 800,81	39 625,60
1643101S	N		A-1	1 414 155,15	11,96	F	FIXE	2,090	102 758,66	31 703,50	1 376,57
27192606 (2011-001)	N		A-1	355 362,40	1,00	F	FIXE	4,450	340 222,52	30 953,53	43,33
1216947 (2012-001)	N		A-1	1 024 376,93	2,34	F	FIXE	4,510	312 421,72	60 289,62	31 010,56
30065418 (2013-001)	N		A-1	1 414 991,55	3,92	F	FIXE	5,800	306 631,83	99 854,16	7 195,14
1643 Emprunts en devises (total)											
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)											
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
1671 Avances consolidées du Trésor (total)											





Emprunts et dettes au 31/12/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICN de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux(total)												
1675 Dettes pour METP et PPP(total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs(total)												
1678 Autres emprunts et dettes(total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts(total)												
1682 Bons à moyen terme négociables(total)												
1687 Autres dettes(total)												
Total général		0,00		4 208 886,03					1 062 034,73	222 800,81	0,00	39 625,60

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.





IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025
Publication : 05/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 788.





IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro					(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices		(3) Ecart d'indices zone euro		(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro		(5) Ecart d'indices hors zone euro		(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4														
	% de l'encours	100,00 %														
	Montant en euros	4 208 886,03														
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits															
	% de l'encours															
	Montant en euros															
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits															
	% de l'encours															
	Montant en euros															
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits															
	% de l'encours															
	Montant en euros															
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits															
	% de l'encours															
	Montant en euros															
(F) Autres types de structures	Nombre de produits															
	% de l'encours															
	Montant en euros															



(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles		Total	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option			Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00		0,00	
Taux variable simple (total)							0,00				0,00	0,00		0,00	
Taux complexe (total) (2)							0,00				0,00	0,00		0,00	
						</									

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.





IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Effet de l'instrument de couverture									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)					0,00	0,00			
Taux variable simple (total)					0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00			
Total					0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).





IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinanc- ement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rembour- sements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICIDE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de Taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.





IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial		Contrat renégocié									
				Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié				
TOTAL																	

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.





IV - ANNEXES

IV

**ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

B1.8

B1.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.





IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES

B1.9

B1.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante





IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B7.8

B7.8 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611- 3- 2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 31/12/N " correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

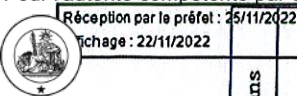




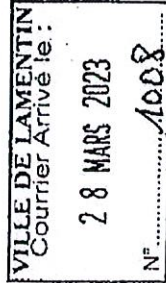
Réception par le préfet : 25/11/2022
Tirage : 22/11/2022

Annexe 1 - Délégation durées d'amortissement M57

Nature	Catégorie de bien amorti	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
	Biens dont la valeur est inférieure à 500 € TTC	Biens de faible valeur	1 an
202	Documents d'urbanisme	Frais d'étude, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'étude (non suivis de travaux)		5 ans
2032	Frais de recherche et de développement		5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)		5 ans
204	Subvention d'équipement versée	Biens mobiliers, matériel, études	5 ans
204	Subvention d'équipement versée	Bâtiments et installations	20 ans
2051	Concessions et droits similaires	Logiciels bureautiques, applicatifs, progiciels, site internet	3 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles		2 ans
2121	Plantation d'arbres et d'arbustes		15 ans
2128	Autres agencements et aménagement de terrains	Clôture, mouvement de terre	15 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		15 ans
2138	Autres constructions	Bâtiments légers, abris	10 ans
2152	Installations de voirie	panneaux de signalisation, miroirs routiers réglementaires, plots, barrière de mise en sécurité, mât, lampadaire,	15 ans
21538	Autres réseaux	Réseaux eaux pluviales	50 ans
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	Meuleuse, tronçonneuse, pulvérisateur, groupe électrogène, pompes à engrais, échelles, compresseur, disqueuse, aspirateur de chantier (poussière et eau), scie sauteuse circulaire.....	5 ans
21533	Réseaux câblés		10 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Extincteurs	2 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Matériel spécifique de police	3 ans



21571	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant	Laveuse compacte, balayeuse compacte, balayeuse autotractée, camions, mini tracteur, mini pelle.....	8 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	Gros matériels : remorque, rouleau, machine à peinture, bétonnière, balai pour balayeuse,	5 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	Débroussailluse, souffleur à feuilles, tondeuse, cisailles à haie, visseuse	2 ans
21721	Agencement de terrain plantations d'arbres et d'arbustes		15 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		10 ans
2182	Matériels de transport	véhicules légers	6 ans
2182	Matériels de transport	Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes, mini camion, remorque, tracteur compact, triporteurs, bennes.....	7 ans
2182	Matériels de transport	Véhicules deux roues	5 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	Ordinateur, téléphone, onduleur, routeur, serveur, clavier, écran	5 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	Radio de communication, photocopieur.....	10 ans
2184	Mobilier	Administratif : tables, bureaux, bornes d'accueil, mobilier d'assise (chaise, pouf, canapé...), mobilier de rangement (vestiaire, armoire, caisson, casier, classeur rotatif, rayonnage...)....	15 ans
2184	Mobilier	Scolaire : tables, chaises, mobilier de rangement, caissons	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Mobilier urbain fixé au sol : corbeille, poubelle, banc public, arceaux de vélos.....	8 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Matériel audio, hifi, vidéo, photographique, de radiocommunication, vidéoprojection, gros électroménager (réfrigérateur, lave-linge.....).....	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Coffre-fort, armoires ignifuges, armoires fortes.....	20 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Aires de jeux, jeux d'enfants (tricycles, trottinettes), matériels et équipements sportifs, instruments de musique, bornes électriques, gros appareil de climatisation.....	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Equipements de garage et ateliers : échafaudage, transpalette.....	12 ans



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION DES PRÊTS

Référence garant : 290479 CMNE DU LAMENTIN - GUADELOUPE
Département : 971 Guadeloupe

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2022	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit (1)	Quotité garantie %	Créances Impayées garanties	Montants en Euro (1)

Emprunteur n° 202556 SOC COMMUNALE DE ST MARTIN

Produit : PHBB 01 PHBB sans pref

5298548	096568	28/06/2019	01/07/2059	Entité : CDC	162 500,00	0,00	50,00	0,00
---------	--------	------------	------------	--------------	------------	------	-------	------

Produit : PLA1 01 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION

5081649	018361	19/12/2014	01/01/2067	Entité : CDC	288 203,05	862,24	100,00	0,00
5081650	018361	19/12/2014	01/01/2057		581 037,24	1 738,33	100,00	0,00
5081748	018416	19/12/2014	01/01/2067		383 754,29	1 148,11	100,00	0,00
5081749	018416	19/12/2014	01/01/2057		718 027,52	2 148,18	100,00	0,00
5081810	018422	19/12/2014	01/01/2067		273 297,79	817,64	100,00	0,00
5081811	018422	19/12/2014	01/01/2057		410 317,84	1 227,58	100,00	0,00
5087871	039985	02/12/2015	01/01/2058		109 145,79	326,54	100,00	0,00
5087873	039986	02/12/2015	01/01/2058		232 746,85	696,33	100,00	0,00
5087875	039987	02/12/2015	01/01/2058		173 221,86	518,25	100,00	0,00
5294772	096568	28/06/2019	01/07/2061		395 426,05	1 586,04	50,00	0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Caisse des dépôts et consignations
72, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13 - Tél : 01 58 50 95 95
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr



Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2022	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit	Quotité garantie %	Créances impayées garanties
				(1)	(1)		(1)
Produit : PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL					Entité : CDC		
5081651	018362	19/12/2014	01/01/2057	1 005 766,37	11 033,12	100,00	0,00
5081652	018362	19/12/2014	01/01/2067	590 784,18	6 480,83	100,00	0,00
5081746	018417	19/12/2014	01/01/2057	1 596 421,97	17 512,53	100,00	0,00
5081747	018417	19/12/2014	01/01/2067	960 220,04	10 533,48	100,00	0,00
5081812	018423	19/12/2014	01/01/2057	1 115 472,99	12 236,58	100,00	0,00
5081813	018423	19/12/2014	01/01/2067	636 598,30	6 983,39	100,00	0,00
5087870	039985	02/12/2015	01/01/2058	323 392,30	3 547,57	100,00	0,00
5087872	039986	02/12/2015	01/01/2058	604 415,16	6 630,35	100,00	0,00
5087874	039987	02/12/2015	01/01/2058	367 882,96	4 035,62	100,00	0,00
5294770	096568	28/06/2019	01/07/2061	1 213 808,85	9 737,08	50,00	0,00
Total Emprunteur n° 202556				12 142 441,40	99 799,79		0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Caisse des dépôts et consignations

72, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13 - Tél : 01 58 50 95 95

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr



Référence garant : 290479 CMNE DU LAMENTIN - GUADELOUPE
Département : 971 Guadeloupe

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2022	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit (1)	Quotité garantie %	Montants en Euro	
							Créances Impayées	garanties (1)

Emprunteur n° 248226 SIKOA

Produit : PHBB 04 PHBB tf sans pref

5445401	126855	14/09/2021	01/10/2061	Entité : CDC 201 500,00	0,00	100,00	0,00	0,00
---------	--------	------------	------------	----------------------------	------	--------	------	------

Produit : PLSDD 01 PRET LOCATIF SOCIAL PREFINANCE

5445402	126855	14/09/2021	01/10/2063	Entité : CDC 2 874 326,48	64 643,82	100,00	0,00	0,00
---------	--------	------------	------------	------------------------------	-----------	--------	------	------

Produit : PLUS 17 PLUS TF AMORT CONST

5445403	126855	14/09/2021	01/10/2061	Entité : CDC 465 000,00	1 078,16	100,00	0,00	0,00
---------	--------	------------	------------	----------------------------	----------	--------	------	------

Total Emprunteur n° 248226

				3 540 826,48	65 721,98		0,00	0,00
--	--	--	--	--------------	-----------	--	------	------

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Caisse des dépôts et consignations
72, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13 - Tél : 01 58 50 95 95
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr



Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2022	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit	Quotité garantie %	Créances impayées garanties
			(1)	(1)	(1)		(1)
Emprunteur n° 248232 SOCIETE POINTOISE HLM GUADELOUPE							
Produit : PAE 06 PAE/LLS DOM PREFINANCE							
0880958		01/07/1999	01/08/2033	Entité : CDC 778 569,96	4 277,12	48,80	0,00
0880959		01/07/1999	01/08/2033	467 477,85	2 568,11	48,80	0,00
Produit : PAETS 02 PAE TRES SOCIAL PREFINANCE							
0880975		01/07/1999	01/08/2033	Entité : CDC 321 252,04	566,06	48,59	0,00
0880976		01/07/1999	01/08/2033	53 451,31	94,18	48,59	0,00
Produit : PHBB 01 PHBB sans pref							
5236748	076689	24/04/2018	01/05/2058	Entité : CDC 199 000,00	0,00	100,00	0,00
Produit : PHBB 03 PHBB Accession sociale							
5240135	077083	24/04/2018	01/05/2027	Entité : CDC 480 000,00	0,00	100,00	0,00
Produit : PLAI 01 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION							
5114567	049060	19/04/2016	01/05/2058	Entité : CDC 1 650 924,32	8 829,05	100,00	0,00
Produit : PLATS 01 PLA TS CONSTRUCTION PREFINANCEE							
1031907		29/06/2004	01/07/2041	Entité : CDC 56 550,53	482,00	10,00	0,00
Produit : PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL							
5114566	049060	19/04/2016	01/05/2058	Entité : CDC 5 627 843,66	60 194,80	100,00	0,00
Produit : PLUS 04 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL							
1031906		29/06/2004	01/07/2041	Entité : CDC 142 083,12	1 567,20	10,00	0,00
Total Emprunteur n° 248232				9 777 152,79	78 578,52		0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Caisse des dépôts et consignations

72, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13 - Tél : 01 58 50 95 95

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTer



Référence garant : 290479 CMNE DU LAMENTIN - GUADELOUPE
Département : 971 Guadeloupe

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2022	Intérêt courus Int. compensateurs Int. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit	Quotité garantie %	Montants en Euro	
							(1)	(1)

Emprunteur n° 248348 SOCIETE IMMO DE LA GUADELOUPE

Produit : PAE 02 PAE/LLS DOM PREFINANCE

0474777	01/07/1997	01/07/2031	Entité : CDC	997 148,01	0,00	100,00	0,00
0474778	01/07/1997	01/07/2031	1 584 846,23	0,00	0,00	100,00	0,00

Produit : PAE 06 PAE/LLS DOM PREFINANCE

0869007	17/12/1998	01/01/2033	Entité : CDC	507 247,10	0,00	50,00	0,00
0872107	10/03/1999	01/04/2033	426 085,12	925,37	48,67	0,00	0,00
0876383	02/07/1999	01/08/2033	1 391 441,88	7 357,01	70,00	0,00	0,00

Produit : PAE 10 PAE/LLS DOM PREFINANCE

0934036	12/03/2001	01/04/2038	Entité : CDC	237 355,29	547,09	70,00	0,00
---------	------------	------------	--------------	------------	--------	-------	------

Produit : PAETS 02 PAE TRES SOCIAL PREFINANCE

0869009	17/12/1998	01/01/2033	Entité : CDC	109 284,46	0,00	50,00	0,00
0872108	10/03/1999	01/04/2033	146 352,45	0,00	48,67	0,00	0,00
0876384	02/07/1999	01/08/2033	516 025,30	802,84	70,00	0,00	0,00

Produit : PAETS 04 PAE TRES SOCIAL PREFINANCE

0934037	12/03/2001	01/04/2038	Entité : CDC	66 535,03	0,00	70,00	0,00
---------	------------	------------	--------------	-----------	------	-------	------

Produit : PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL

1223970	19/06/2012	01/07/2054	Entité : CDC	9 018 995,29	72 349,64	100,00	0,00
1236316	07/01/2013	01/02/2055	11 834 194,75	172 746,82	100,00	0,00	0,00
5152056	053345	01/09/2058	3 634 736,41	31 328,44	50,00	0,00	0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Caisse des dépôts et consignations
72, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13 - Tél : 01 58 50 95 95
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr



Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2022	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit	Quotité garantie %	Créances impayées garanties
5153505	053341	29/08/2016	(1) 01/09/2058	(1) 7 640 360,66	65 853,63	50,00	0,00
Total Emprunteur n° 248348				38 110 607,98	351 910,84		0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Caisse des dépôts et consignations
72, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13 - Tél : 01 58 50 95 95
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr



Référence garant : 290479 CMNE DU LAMENTIN - GUADELOUPE
Département : 971 Guadeloupe

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2022	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit	Quotité garantie %	Montants en Euro	
							Créances Impayées garanties	(1)
Emprunteur n° 249691 SEMAG								
Produit : PHBB 01 PHBB sans pref								
5369358	114615	08/10/2020	01/11/2060	Entité : CDC	97 500,00	0,00	50,00	0,00
Produit : PLAI 01 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION								
1209491		20/12/2011	01/01/2054	Entité : CDC	108 846,31	325,65	100,00	0,00
1209493		20/12/2011	01/01/2054		407 064,35	1 217,84	100,00	0,00
5240455	079101	19/06/2018	01/07/2070		295 186,52	1 183,98	50,00	0,00
5240456	079101	19/06/2018	01/07/2060		766 342,88	3 073,77	50,00	0,00
5369361	114615	08/10/2020	01/11/2062		236 811,46	700,70	50,00	0,00
5369362	114615	08/10/2020	01/11/2072		97 814,00	289,42	50,00	0,00
Produit : PLSD 01 PRET LOCATIF SOCIAL PREFINANCE								
1221893		29/05/2012	01/06/2054	Entité : CDC	653 119,99	7 889,51	100,00	0,00
1221898		25/05/2012	01/06/2054		239 644,94	2 796,95	100,00	0,00
1249023		07/05/2013	01/06/2065		317 430,46	3 908,57	100,00	0,00
1249024		07/05/2013	01/06/2055		460 863,48	5 674,68	100,00	0,00
1249025		07/05/2013	01/06/2055		253 883,89	3 022,40	100,00	0,00
Produit : PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL								
1209465		20/12/2011	01/01/2054	Entité : CDC	1 220 194,09	13 385,36	100,00	0,00
1209467		20/12/2011	01/01/2054		1 842 951,11	20 216,92	100,00	0,00
1209490		20/12/2011	01/01/2054		1 283 261,67	14 077,21	100,00	0,00
1209492		20/12/2011	01/01/2054		3 013 829,01	33 061,29	100,00	0,00
1222007		29/05/2012	01/06/2054		407 179,82	3 801,83	100,00	0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Caisse des dépôts et consignations
72, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13 - Tél : 01 58 50 95 95
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr



Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2022	Intérêt courus Int. compensateurs Int. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit	Quotité garantie %	Créances impayées garanties
				(1)	(1)		(1)
Produit : PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL							
1249026		07/05/2013	01/06/2065	Entité : CDC 4 513 137,01	42 139,10	100,00	0,00
1249027		07/05/2013	01/06/2055	10 273 282,86	95 921,50	100,00	0,00
5017300	003350	05/02/2014	01/03/2066	2 385 151,07	31 889,15	100,00	0,00
5017301	003350	05/02/2014	01/03/2056	5 508 430,19	73 646,95	100,00	0,00
5240453	079101	19/06/2018	01/07/2070	657 920,07	5 277,78	50,00	0,00
5240454	079101	19/06/2018	01/07/2060	2 266 154,35	18 178,91	50,00	0,00
5369359	114615	08/10/2020	01/11/2062	656 704,08	2 806,74	50,00	0,00
5369360	114615	08/10/2020	01/11/2072	265 457,15	1 134,56	50,00	0,00
Produit : PLUS 17 PLUS TF AMORT CONST							
5369357	114615	08/10/2020	01/11/2060	Entité : CDC 225 000,00	270,00	50,00	0,00
Total Emprunteur n° 249691				38 453 160,76	385 890,77		0,00
Total général de l'encours garanti				102 024 189,41	981 901,90		0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Caisse des dépôts et consignations

72, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13 - Tél : 01 58 50 95 95
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024	IV B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services	A	0	1	1	1	0	1
Directeur général adjoint des services		1	0	1	1	0	1
Directeur général des services techniques		1	0	1	1	0	1
Collaborateur de cabinet		0	1	1	0	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
[...]	A	16	0	16	9	7	16
	B	12	0	12	10	2	12
	C	101	3	104	97	7	104
FILIERE TECHNIQUE (c)							
[...]	A	3	0	3	3	0	3
	B	2	0	2	1	1	2
	C	92	20	112	102	10	112
FILIERE SOCIALE (d)							
[...]	A	0	0	0	0	0	0
	B	0	0	0	0	0	0
	C	8	0	8	8	0	8
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
[...]	A	0	0	0	0	0	0
	B	1	0	1	1	0	1
	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE (g)							
[...]	A	0	0	0	0	0	0
	B	0	0	0	0	0	0
	C	1	2	3	1	2	3
FILIERE CULTURELLE (h)							
[...]	A	0	0	0	0	0	0
	B	2	0	2	2	0	2
	C	5	0	5	5	0	5
FILIERE ANIMATION (i)							
[...]	A	0	0	0	0	0	0
	B	3	0	3	3	0	3
	C	7	0	7	7	0	7
FILIERE POLICE (j)							
[...]	A	0	0	0	0	0	0
	B	3	0	3	3	0	3
	C	10	0	10	10	0	10
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
[...]	Apprentis	1	1	2	0	2	2
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		267	26	293	262	31	293

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.



VILLE DU LAMENTIN - COMMUNE DU LAMENTIN - 2024

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
[...]						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
[...]						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C. Les personnes détachées sur un emploi fonctionnel doivent également être comptabilisées dans leur filière d'origine.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4° : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.



VILLE DU LAMENTIN - COMMUNE DU LAMENTIN - 2024

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret n° 85-1148 du 20 octobre 1985.